



# Fiche action : créer un point relais à l'installation-transmission

version du 02/10/2020

## Contexte

Les participants de la plénière du 6 juin 2019 du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du pays Bassin d'Arcachon Val de L'Eyre ont soutenu unanimement la proposition du Collectif Aliment-Terre de créer une structure ou un dispositif de « relais local d'accueil-accompagnement à l'installation-transmission ».

Le Collectif Aliment-Terre cherche un accompagnement d'ingénierie et de financement pour la construction de cette structure ou de ce dispositif pérenne.

## Objectif

Le « point relais » facilitera l'installation-transmission agricole sur le territoire du Val de l'Eyre - Bassin d'Arcachon via la mise en réseau, la médiation, l'apport de connaissances. Il n'est pas question de remplacer ou d'entrer en concurrence avec des structures déjà existantes mais, au contraire, il s'agit de compléter leur action et de gagner en efficacité locale, par la connaissance du terrain (foncier, acteurs locaux).

Pour répondre à l'objectif principal de faciliter la rencontre entre offre foncière et demande d'installation, le « point relais » aurait 3 fonctions essentielles :

- veille foncière active : recenser les terrains (friches ou pas) à vendre/ou louer (détecter aussi les opportunités potentielles et les solliciter), structures agricoles en voie de transmission..
- appui technique pour l'aide à la transmission-installation d'agriculteurs
- « médiation active » entre collectivités, acteurs de l'installation-transmission et porteur de projets d'installation agricole (créer des opportunités)

Ces trois fonctions permettent d'imaginer une offre de service couvrant une partie importante d'auto-financement de la structure ou du dispositif.

## Prévisionnel budgétaire

Dans le cas de la création d'une structure, le budget ci-dessous est un budget de fonctionnement ; dans le cas de la création d'un dispositif rattachée à une structure existante, le budget devient un budget d'action. C'est un élément à prendre en compte puisque des financements, comme le LEADER, ne financent pas des budgets de fonctionnement.

Le budget pourra être porté par une diversité d'acteurs territoriaux, par des subventions et le paiement de prestations de service. Ces dernières devront à terme représenter plus de 50 % des ressources.

DÉPENSES		RESSOURCES	
Bureau principal <i>avec téléphone fixe, appareil de visioconférence</i>	Mise à disposition à titre gratuit	Subvention nationale/européenne	15 000 €
Bureaux secondaires dans les deux autres CdC	Mise à disposition à titre gratuit	Subvention des 3 communautés de communes (par ex. : 1000€ par commune)	17 000 €
Salaire (coût complet)*	50 400 €	Missions d'accompagnement	20 000 €
Indemnités kilométriques annuelles	800 €		
Frais divers (assurance, banque, fournitures, etc.)	700 €	Accompagnement du chargé de mission	Bénévolat des membres de l'association CAT
<b>TOTAL</b>	<b>52 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>52 000 €</b>

\*Sur la base d'un salaire de chargé de mission d'environ 2950 € brut/mois soit un coût complet de près de 4200€/mois)

Une demande de subvention a été faite par le Collectif auprès du Programme National pour l'Alimentation 2020 mais elle n'a pas été retenue. Nous demandons un soutien à l'expérimentation de cette structure ou dispositif par le financement d'un an de salaire d'un ou une permanent.e.